Service des ressources humaines

AVANCE MONÉTAIRE POUR FINS D'INSCRIPTION

À DES SESSIONS DE PERFECTIONNEMENT OU À DES CONGRÈS

BUT : Permettre aux employées et employés qui en font la demande d'obtenir une avance de fonds pour leur inscription.

OBJECTIFS :

- Avancer des fonds pour des frais d'inscription;
- Accélérer le paiement des frais d'inscription;
- Contrôler les sorties de fonds.

MÉTHODES ET RÈGLES DE PROCÉDURE :

- **L'employée ou l'employé fait la demande** d'avance au service des ressources humaines **via le formulaire** « Avance monétaire pour fins d'inscription à des sessions de perfectionnement ou à des congrès ».
- **Le Centre de services scolaire ne fait aucune inscription** directement, **sauf** pour une inscription en groupe. Les inscriptions individuelles sont la responsabilité de l'employée ou de l'employé.
- **L'avance et la récupération** d'avance sont effectuées **via le système de paie**.
- **L'avance est effectuée** à la paie suivant la demande **en autant que celle-ci soit rendue au service des ressources humaines au plus tard** le mardi de la semaine précédant la remise du chèque de paye.
- **La récupération de l'avance** est effectuée **automatiquement à la 2e remise du chèque de paye** suivant l'activité.
- L'employée ou l'employé **doit produire la demande de remboursement** sur le formulaire approprié (SRH-033) dès le retour de son activité **en y inscrivant toutes les dépenses et sans tenir compte de l'avance.**

Service des ressources humaines

AVANCE MONÉTAIRE POUR FINS D'INSCRIPTION À DES SESSIONS DE PERFECTIONNEMENT OU À DES CONGRÈS

À COMPLÉTER PAR L'EMPLOYÉE OU L'EMPLOYÉ

Nom, prénom : _____ Matricule : _____

Nom de l'activité : _____

Date de l'activité : _____

Montant requis : _____ Chèque requis pour le : ☐☐☐☐ ☐☐ ☐☐
année mois jour

_____ _____
Signature de l'employée ou de l'employé Date

RÉSERVÉ AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

L'avance sera effectuée le : ☐☐☐☐ ☐☐ ☐☐
année mois jour

Le remboursement d'avance sera effectué le : ☐☐☐☐ ☐☐ ☐☐
année mois jour

_____ _____
Geneviève Lemieux-Samson, directrice Date